

...6

(...)

Pendaries, esquies descharge de m(e)ubles

.....

Ce jourd'huy vingt quatriesme du mois
d aoust mil six cens quatre vingts neuf apres midy
dans villemur &a regnant louis &a devant moy no(tai)re
et temoings bas nommes, ont esté en leurs personnes
anthoine et()jean esquies freres laboureurs du
masage sainte raffine paroisse de **maignanac**
fils]a-feu[d'autre jean, procedant en qualité de
curateur de la personne et biens de **anne fayette**
filie a feus pierre fayet et jeanne esquiere maries
leur niepce suivant l acte retenu par m(aîtr)e **anthoine**
boyé cy devant no(tai)re dud(it) villemur **le vingt neufv[iesme]**
novembre dernier, de gré accordent avoir retiré
des mains de **gaspard pendaries fils de jean**
laboureur du lieu **des filhols beau frere** de lad(ite)
anne fayet et()cy devant son tut(e)ur icy p(rese)nt et
acceptant les m(e)ubles suivans deppendans
des heredittes desd(its) feus fayet et esquiere maries
premieremant un oyau fort petit uzé, un
chauderon cuivre pesant avec son ance fer cinq livres
un ayssol, une vironne mediocre, un poilon laiton
avec sa quêue fer uzé, une vielhe serpe, un vieux
crochet fer a()trois dens et()une vielhe faussille
une petite sarclette, un cramail unes cramailh[es]
fer uzé, une vielhe lampe laiton, un mortier de
bois a()piler sel, un chelit bois de()chesne fait a()la
grosiere, six sacz toile vieux et()perces, deux rus[cs]
de demy barriques demy uzés, une poile a frire uz[ée]
un cubat bois de()chesne demy uzé pouvant couler

.....

...7

quatre barriques garny de sercles, quatre rusc
barriques deux moyenes et deux quy ne valent
presqué rien sans rien dedans, deux petites
comportes une demy uzé et l()autre vielhe, un
petit culier laiton, un petit mascot, une petite
caisse bois de poirier avec sa serrure et clef
neuf serviettes sept fines d ouvrage demy uzés
et deux de()trelix, une vielhe saliniere bois de()poirier

cinq napes asses bonnes et une autre vielhe nape
rompue, neuf linceuls deux toille de()brin et les
autres grossiers demy uzés, trois platz, trois assiettes
quatre escuelles et une cruche le()tout terre, trois
pailhasses a()mettre la paste, deux olivieres de()terre
un quart, un uchau et une escuele estain, plus un
cotilhon de sargue, un cotilhon de toille uzé, une
chemisette de cordelat, un corset raze blanc, un
corset raze grise, un cotilhon raze noire, un cottillon
cadis gris, un cottillon cadis noir, une chemisette
cadis blanc, une paire soliers, un cottillon drap gris
quatre voiles toille fine, un autre cottillon raze bl(e)u
un au(tr)e cotilhon toille brin de()linet, un corset cadis gris
un autre corset raze noire, plus un autre corset
raze colombin, deux voiles toille fine, six chemises
de femme trois neufves et trois uzées, trois tabliers
toille grossiere de maison, plus un corps de chemise
toille de marchant, une caisse bois de poirier avec
sa ferrure et clef, plus deux autres linceuls l()un

.....
toille commune de maison et l()autre de palmette
trois petitz escheveaux fillet blanc doublé, une
petite cuissiniere sans rien dedans, deux paires
bas de femme l()un cadis gris neuf et l()autre raze
bl(e)u uzés, plus une couverte laine blanche uzée
plus une coitte et un coissin suffisamant remplis
de plume pesant tout quatre vingtz livres, plus un
vieux coissin rompu rampli de plume pesant tout
vingt livres]uzés[, et finalement un tablier toille
fine de()marchant, de tous lesquels m(e)ubles lesd(its)
esquies freres se()chargent et en deschargent led(it)
pendaries, avec promesse de les represanter a lad(ite)
fayette quand besoin et requis sera, a l obliga(ti)on
de()leurs biens qu'ont soubzmis aux rigueurs de
justice presans jean geros chiru(rgi)en et jean peyrat
cha(u)ssatier h(abit)ans dud(it) villemur signes avec led(it) pendaries
lesd(its) esquies ont dit ne sçavoir et moi no(tai)re

Pendaries

J. Peirat

Geros

Coulom, no(tai)re

Lesd(its) m(e)ubles
ont estee
rettires par
guillaume
esquie et
s en est chargé
par acte retenu
par moy no(tai)re
le dernier
juillet 1690
